



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

Affaire n° 20-20221217

**Travaux d'extension du parc des palmiers  
Lot 1 « Voirie et réseaux divers »  
Avenant n° 2 du marché VI2021.196**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

19 décembre 2022

*Ordonnance n°2021-1310  
du 7 octobre 2021 -  
Nouvelles règles de  
publicité, d'entrée en  
vigueur et de conservation  
des actes des collectivités –  
Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 9 décembre 2022

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 36
- représentés : 8
- absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le samedi dix-sept décembre à neuf heures cinquante-huit, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Bernard Picardo, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Patricia Lossy, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

### Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Catherine Turpin, Augustine Romano par Daniel Maunier, Gilberte Lauret-Payet par Laurence Mondon, Sylvie Leichnig par Doris Técher, Maurice Hoarau par Serge Sautron, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Francemay Payet-Turpin, Monique Bénard par Nathalie Fontaine

### Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Jean-Philippe Smith, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Nathalie Bassire

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 20-20221217**

**Travaux d'extension du parc des palmiers  
Lot 1 « Voirie et réseaux divers »  
Avenant n° 2 du marché VI2021.196**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R 2194-8,
- Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2022 à la passation du présent avenant,
- Vu** le rapport n° 20-20221217 présenté au Conseil Municipal du 17 décembre 2022,

**Considérant** que dans le cadre des travaux d'aménagement du projet d'extension du parc des palmiers, le marché VI 2021.196 relatif au lot n°1 « Voirie Réseaux divers » a été notifié le 15 octobre 2021 au groupement d'entreprises GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX (mandataire - 168 rue du docteur Ignace HOARAU - 97430 Le Tampon) / TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH pour un montant de 4 330 135.18 € TTC,

**Considérant** que par délibération n° 18-20220730 en date du 30 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé la passation d'un avenant N°1 avec l'entreprise GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX qui s'est substituée à l'entreprise TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH pour la réalisation des travaux restants, suite à la résiliation partielle du marché à l'encontre de cette dernière pour la part des prestations lui incombant,

**Considérant** que le présent avenant a pour objet de prendre en compte les travaux ci-dessous rendus nécessaires en cours de chantier :

1) l'enfouissement des réseaux de télécommunication au droit de l'accès du parc des palmiers, le réseau ZEOP ne figurait pas sur les plans d'état des lieux. Les travaux consistent à la fouille en tranchée, la mise en place de fourreaux Ø 42/45, la pose de chambre L2T et la réalisation d'une remontée aéro-souterraine.

plus-value de 20 300.00 euros € HT soit 22 025.50 € TTC,

2) pour la sécurisation de l'espace public comprenant l'entrée du parc et l'esplanade, la mise en place de tranchées pour passage de fourreaux depuis le coffret EDF situé rue François Hibon jusqu'à l'armoire du TGBT situé à l'entrée du parc des palmiers, pour permettre l'alimentation électrique des candélabres, bornes foraines ainsi que l'alimentation des pompes de bassins. Ces travaux consistent à la pose de fourreaux pour le raccordement des différents appareillages électriques jusqu'à l'armoire du TGBT.

plus-value de 93 564.00 € HT au marché soit 101 516.94 € TTC,

3) afin de réaliser un suivi des consommations par Wi-fi et économiser la ressource en eau, il est nécessaire de modifier le système d'irrigation intégré par la mise en place d'une gestion centralisée à l'aide d'un programmeur WI-FI pour l'alimentation des électrovannes et vannes d'arrosage sur l'ensemble du parc, une innovation dans la gestion du système d'irrigation.

plus-value de 34 923.84 € HT au marché soit 37 892.37 € TTC,

4) la réalisation d'une cascade avec une liaison entre deux bassins faisant suite à l'implantation de bassin d'agrément avec une vue d'ensemble depuis l'esplanade d'entrée. Ces travaux comprennent la mise en place d'enrochements, la pose d'une géo membrane, la fourniture de pompes et jets pour la mise en œuvre d'une cascade reliant les deux bassins.

plus-value de 41 481.20 € HT au marché soit 45 007.10 € TTC,

5) au vu des quantités insuffisantes de récupération de la terre végétale sur le site, il est nécessaire d'approvisionner la livraison de terre végétale amendée d'humus pour les plantations et le remplissage des alvéoles des dalles VIA VERDE prévues initialement en remplissage de scories. Les travaux consistent en un terrassement complémentaire à hauteur de 6000 m<sup>3</sup>, le modelage complémentaire en terre végétale pour surfacer les cailloux enterrés, ceci dans le but de respecter la pente de la voie PMR 3.9 % maxi ainsi que les raccordements des voies de services supplémentaires afin d'optimiser le passage des véhicules d'entretien du parc.

Plus-value de 95 000.00 € HT au marché soit 103 075.00 € TTC,

6) afin de fluidifier les sens de circulation et de sécuriser les accès, la création d'une voie supplémentaire pompier avec le raccordement au milieu des voies de desserte des stationnements et la route Charles Baudelaire est nécessaire. Les travaux comprennent le terrassement de 55 ml sur une emprise de 15 m, avec dévoiement des réseaux de fonte 2 x Ø 300 sur 60 ml, la mise en œuvre de grave pour constitution du corps de chaussée, la reprise de la chaussée existante.

Plus-value de 309 357.50 € HT au marché soit 325 652.89 € TTC,

**Considérant** que des devis ont été demandés à l'entreprise GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX et ont fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle par la maîtrise d'ouvrage,

**Considérant** que les prestations entraînent une plus-value de 594 626,54 € HT, soit 645 169,79 € TTC,

**Considérant** les montants suivants :

- Montant du marché initial : 4 330 135,18 € TTC
- Montant de l'avenant n° 1 : 645 169,79 € TTC
- **Nouveau montant du marché : 4 975 304,97 € TTC soit 14,89 % du marché initial,**

**Le Conseil Municipal,**

**Réuni le samedi 17 décembre 2022 à l'Hôtel de ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Approuve à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 votes contre et 1 abstention)**

**Article 1** La passation du présent avenant n°2 au marché n° VI 2021.196 avec l'entreprise GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX,

**Article 2** Le délai de réalisation de ces travaux est de 4 mois,

**Article 3** Les dépenses relatives à ces travaux seront imputées au chapitre 23 compte 2315,

**Article 4** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**

## MARCHÉS PUBLICS AVENANT N° 02

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

**Commune du Tampon** - Service des Marchés Publics  
256, Rue Hubert Delisle  
97430 Le Tampon  
Tél: 02 62 57 86 78

### B - Identification du titulaire du marché public

**SAS GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX**

**Directeur : Olivier ROUSSEAU**  
168, rue du Docteur Ignace Hoarau - 97430 Le Tampon - Tél 06 92 86 51 53  
**Adresse électronique : [obc974@hotmail.fr](mailto:obc974@hotmail.fr)**

### C - Objet du marché public

## Travaux d'extension du Parc des palmiers - lot 1 Voirie Réseaux divers (VI2021.196)

Date de la notification du marché public : **15 octobre 2021**  
Délai d'exécution des travaux : **12 mois (y compris période de préparation et hors congés légaux).**

### MONTANT INITIAL DU MARCHÉ :

<b>Montant HT</b>	<b>3 990 908.00 € HT</b>
<b>TVA 8,5% :</b>	<b>339 227.18 €</b>
<b>Montant TTC :</b>	<b>4 330 135.18 € TTC</b>

### D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux d'extension du Parc des palmiers, **le marché de travaux du lot 1 : Voirie Réseaux divers** a été notifié le 15 octobre 2021 aux groupement d'entreprises SAS Gestion et Conseil de TRAVAUX 168 rue du docteur Ignace HOARAU 97430 Le TAMPON Mandataire / TRAVAUX TERRASSEMENT SMITH, pour un montant global et forfaitaire de **4 330 135.18 € TTC**.

Pour mémoire, par délibération N°18-20220730 en date du 30 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé la passation d'un avenant N°1 avec l'entreprise GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX qui s'est substituée à l'entreprise TRANSPORT TERRASSEMENT SMITH pour la réalisation des travaux restants, suite à la résiliation partielle du marché à l'encontre de cette dernière pour la part des prestations lui incombant.

Il est nécessaire de prendre en compte des travaux correspondant à des adaptations rendues nécessaires en cours de chantier :

1. L'enfouissement des réseaux de télécommunication au droit de l'accès du parc des palmiers, le réseau ZEOP ne figurait pas sur les plans d'état des lieux. Les travaux consistent à la fouille en tranchée, la mise en place de fourreaux Ø 42/45, la pose de chambre L2T et la réalisation d'une remontée aéro-souterraine plus-value de 20 300.00 euros € HT soit 22 025.50 € TTC.

2. Pour la sécurisation de l'espace public comprenant l'entrée du parc et l'esplanade, la mise en place de tranchées pour passage de fourreaux depuis le coffret EDF situé rue François Hibbon jusqu'à l'armoire du TGBT situé à l'entrée du parc des palmiers, pour permettre l'alimentation électrique des candélabres, bornes foraines ainsi que l'alimentation des pompes de bassins. Ces travaux consistent à la pose de fourreaux pour le raccordement des différents appareillages électriques jusqu'à l'armoire du TGBT.  
plus-value de 93 564.00 € HT au marché soit 101 516.94 € TTC.
3. Afin de réaliser un suivi des consommations par Wi-fi et économiser la ressource en eau, il est nécessaire de modifier le système d'irrigation intégré par la mise en place d'une gestion centralisée à l'aide d'un programmeur géré en gestion Wi-fi pour l'alimentation des électrovannes et vannes d'arrosage sur l'ensemble du parc, une innovation dans la gestion du système d'irrigation.  
Plus-value de 34 923.84 € HT au marché soit 37 892.37 € TTC.
4. La réalisation d'une cascade avec une liaison entre deux bassins faisant suite à l'implantation de bassin d'agrément avec une vue d'ensemble depuis l'esplanade d'entrée. Ces travaux comprennent la mise en place d'enrochements, la pose d'une géo membrane, la fourniture de pompes et jets pour la mise en œuvre d'une cascades reliant le deux bassins.  
Plus-value de 41 481.20 € HT au marché soit 45 007.10 € TTC.
5. Au vu des quantités insuffisantes de récupération de la terre végétale sur le site, il est nécessaire d'approvisionner la livraison de terre végétale amendée d'humus pour les plantations et le remplissage des alvéoles des dalles VIA VERDE prévues initialement en remplissage de scories. Les travaux consistent en un terrassement complémentaire à hauteur de 6000 m3, le modelage complémentaire en terre végétale pour surfacer les cailloux enterrés, ceci dans le but de respecter la pente de la voie PMR 3.9 % maxi ainsi que les raccordements des voies de services supplémentaires afin d'optimiser le passage des véhicules d'entretien du parc.  
Plus-value de 95 000.00 € HT au marché soit 103 075.00 € TTC.
6. Afin de fluidifier les sens de circulation et de sécurisation des accès, la création d'une voie supplémentaire pompier avec le raccordement au milieu des voies de desserte des stationnements et la route Charles Baudelaire est nécessaire. Les travaux comprennent le terrassement de 55 ml sur une emprise de 15 m, avec dévoiement des réseaux de fonte 2 x Ø 300 sur 60 ml, la mise en œuvre de grave pour constitution du corps de chaussée, la reprise de la chaussée existante.  
Plus-value de 309 357.50 € HT au marché soit 325 652.89 € TTC.

Des devis ont été demandés à l'entreprise SAS Gestion et Conseil de TRAVAUX et ont fait l'objet d'une vérification et d'un contrôle par la maîtrise d'ouvrage.

Ces prestations entraînent une plus-value d'un montant total de 594 626.54 € HT soit 645 169.79 € TTC.

#### E – Incidence financière de l'avenant

Ces prestations entraînent une modification du montant du marché.

Montant total du marché initial : **4 330 135.18 € TTC**

Avenant n°1 : pas d'incidence financière

Montant total avenant n°2 : 645 169.79 € TTC

Le nouveau montant du marché : **4 975 304,97 € TTC soit 14,89% du marché initial**

#### F – Durée du marché

Délai complémentaire de 4 mois hors congés légaux et congés du BTP.

#### G – Généralités

Tous les articles du marché demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

#### H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : ....., le .....

Signature

#### J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

##### V En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

##### V En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

##### V En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)